

Compte rendu de séance

Séance du 7 Février 2020

L' an 2020 et le 7 Février à 10 heure15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de
MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, Mme NICOLE Corinne M. LACHUER André, M. LE GAC Jean, Mme LESENECHAL Monique, Mme LOZAC'H Françoise, M. TOSSER André, M. PLASSART Franck, , M. JAOUEN Nicolas, M. HOURMAND Patrice

Absents : Pierre Tanguy, procuration pour André Tossier
Blandine Verschueren, procuration pour Corinne Nicole
Nicolas Menez, procuration pour Nicolas Jaouen

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 31/01/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 11/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : Corinne Nicole

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Suppression du CCAS - 2020-009
Comptes de gestion 2019 - 2020-010
comptes administratifs 2019 - 2020-011
Taux d'imposition des taxes directes locales en 2020 - 2020-012
Affectation des résultats de fonctionnement 2019 - 2020-013
Budgets primitifs 2020 commune, eau et assainissement, Lotissement Feunteun Ber - 2020-014

- **Suppression du CCAS**

réf : 2020-009

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, vu la délibération du CCAS en date du 30 septembre 2019, décident d'entériner la décision de suppression du CCAS, décident que les compétences du CCAS sont reprises par la commune et autorisent le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

- **Comptes de gestion 2019**

réf : 2020-010

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

-approuvent les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2019 pour le budget principal, le budget eau et assainissement, le budget lotissement Le Fur, le budget lotissement Feunteun Ber et le budget CCAS. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **comptes administratifs 2019 budget communal, budget eau, lotissement Le Fur, Lotissement Feunteun Ber, CCAS**

- réf : 2020-011

- o Les membres du conseil municipal prennent connaissance du compte administratif de la commune qui se présente comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 710 135.68 €
- Fonctionnement recettes : 1 315 146.31€

soit un excédent de fonctionnement de 605 010.63€

- Investissement dépenses : 617 771.75 €
- investissement recettes : 378 168.09 €

soit un déficit d'investissement de 239 603.66 €

Hors la présence du Maire, le conseil municipal par 10 voix pour et deux abstentions approuve le compte administratif 2019 du budget communal.

- o Puis le Maire présente le compte administratif du budget eau et assainissement :

- Fonctionnement dépenses : 70 733.77 €
- Fonctionnement recettes : 114 521.25 €

soit un excédent de fonctionnement de 43 787.48 € affecté au 002 recettes de fonctionnement 2020

- Investissement dépenses : 292 356.67 €

- investissement recettes : 134 012.22 €
soit un déficit d'investissement de 158 344.45€

Hors la présence du Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2019 du budget eau et assainissement.

- o Il est ensuite procédé à la présentation du compte administratif des lotissements Le Fur et Feunteun Ber :

Lotissement Le Fur : 7 455.61€ en dépenses et recettes de fonctionnement et 7 455.61 € en dépenses et recettes d'investissement soit un résultat à zéro.

Lotissement Feunteun Ber : 25 938.11 € en dépenses d'investissement et 25 938.74 € en recettes d'investissement soit un résultat de 0.63 €, 25 938.74 € en dépenses et en recettes de fonctionnement

Hors la présence du Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2019 du budget Lotissement Le Fur et du Budget lotissement Feunteun Ber

Puis le compte administratif du CCAS est présenté :

Le conseil municipal, hors la présence du Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif du CCAS :

3 528.90 € en dépenses de fonctionnement, 5 654.000 € en recettes de fonctionnement, soit un excédent de fonctionnement de 1 693.70 € et un résultat de clôture de 2 128.36 € qui sera affecté au 1068 du budget primitif communal 2020 En section d'investissement aucune opération n'a été réalisée en 2019, l'excédent d'investissement reporté set de 3.26 € et sera reporté au 001 du budget communal

- **Taux d'imposition des taxes directes locales en 2020**

réf : 2020-012

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident que cette question sera traitée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

- **Affectation des résultats de fonctionnement 2019**

réf : 2020-013

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement 2019

- Budget communal : 605 010.63 € au compte 1068 virement à la section d'investissement (11 voix pour et 2 abstentions)
- Budget CCAS : 2 128.36 € au compte 1068 virement à la section d'investissement du budget communal (unanimité)

- **Budgets primitifs 2020 commune, eau et assainissement, Lotissement Feunteun Ber**

réf : 2020-014

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs suivants :

- **Budget communal** (11 voix pour et deux abstentions) :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 939 491.00 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 069 451.03

- Budget eau et assainissement (11 voix pour et deux abstentions) :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 507 936.82 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 834 539.89 €

- Lotissement Feunteun Ber (voté à l'unanimité)

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 25 943.11 € et la section d'investissement à 25 938.74 € en recettes et en dépenses

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 11 :45

En mairie, le 11/02/2020

Le Maire

Georges MORVAN

